



Premier contact :

Mettez-vous en relation avec l'Eglise.

Avec la personne célébrante, laïque ou pasteur-e, qui va répondre à votre demande vous fixerez :

- le jour, l'heure et le lieu du service ; une entente avec les Pompes Funèbres est alors toujours souhaitable ;
- un temps de visite et de rencontre chez vous ou chez la personne célébrante pour préparer les obsèques.

Nous croyons en Dieu

Malgré son silence et son secret, nous croyons qu'il est vivant.

Malgré le mal et la souffrance, nous croyons qu'il a fait le monde pour le bonheur de la vie.

Malgré les limites de notre raison et les révoltes de notre cœur nous croyons en Dieu.

Nous croyons en Jésus-Christ.

Malgré les siècles qui nous séparent du temps où il est venu, nous croyons en sa Parole

Malgré nos incompréhensions et nos refus, nous croyons en sa résurrection.

Malgré sa faiblesse et sa pauvreté, nous croyons qu'il règne.

Nous croyons en l'Esprit Saint.

Malgré les apparences, nous croyons qu'il conduit l'Eglise.

Malgré la mort, nous croyons à la vie éternelle.

Malgré l'ignorance et l'indifférence nous croyons que le Royaume de Dieu est promis à tout le monde.

Les obsèques protestantes

Un temps
d'accompagnement,
de reconnaissance
et d'espérance

Union des Eglises protestantes d'Alsace Lorraine
+33 388.25.90.00 – contact@uepal.fr

<https://www.uepal.fr/trouver-votre-eglise/>

Les usages d'un service funéraire protestant

Le Dieu de Jésus-Christ a déjà accueilli celle ou celui qui vous a quitté ; le culte d'obsèques s'adresse aux vivants.

C'est aux familles et proches que sont adressées les paroles de consolation, de reconnaissance et d'espérance.

« rien, ni la mort, ni la vie ne pourra jamais nous séparer de l'amour manifesté en Jésus-Christ. » (Romains 8/39)

☞ **Simplicité de la cérémonie !**

« Ni fleur, ni couronne, ni portrait, ni drapeau » correspond à la tradition de simplicité et de sobriété du culte protestant.
Mais c'est selon le souhait de la famille, en discussion avec la personne célébrante.

☞ **Peut-on participer à l'élaboration de la cérémonie ?**

A l'avance et en accord avec la personne célébrante il est possible de choisir un texte biblique, une musique, un chant, un témoignage ...

☞ **Doit-on se réunir dans un temple, dans une église ?**

Le service peut avoir lieu à la maison, au temple, dans la chapelle de l'hôpital, dans une église catholique, au cimetière, au funérarium ... en tout lieu favorisant le rassemblement, le recueillement et l'écoute.

☞ **Le cercueil doit-il être présent dans le temple, dans l'église ?**

Le cercueil dans le temple n'est pas indispensable, car le culte d'obsèques dit l'accompagnement et l'amour de Dieu pour les vivants en deuil.
Le culte d'obsèques peut avoir lieu après la mise en terre du corps ou des cendres : c'est une tradition protestante.
C'est selon le souhait de la famille.

☞ **Qui peut présider des obsèques ?**

Dans notre Église, les cultes peuvent être aussi présidés par des personnes laïques, formées et reconnues. Elles accomplissent une mission semblable à celle des pasteur-es.

☞ **Présence des enfants !**

L'enfant, à tout âge, vit aussi le deuil.
Ce qui sera exprimé, partagé et vécu ensemble permettra de vivre mieux le deuil et le manque de la personne décédée.
La cérémonie aide à cela.
Accueillons l'enfant, aidons-le à trouver sa place et à vivre ce temps avec les autres membres de la famille.

☞ **La crémation est-elle reconnue par les Eglises protestantes ?**

Oui, aucune considération ne s'oppose à ce choix.

☞ **Participer à la vie financière de notre Eglise ?**

Le service de l'Église est gratuit mais a un coût (environ 300 € pour des obsèques).
Pour que l'Église puisse continuer d'offrir ses services, la famille pourra verser un don exceptionnel à cette occasion.
Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable